



Maison de l'agriculture

52, avenue des Iles  
74994 ANNECY Cedex 9



Tel. 04 50 88 18 86

Fax. 04 50 67 26 01

Retrouvez-nous sur : [www.fdsea74.com](http://www.fdsea74.com)

Tel. 04 50 88 18 80

Fax. 04 50 88 19 69

Télécopie / Mail

**URGENT**

## **Conditionnalité des aides : respecter les éleveurs !**

Les agriculteurs des départements de montagne sont particulièrement concernés par la mise en place de la conditionnalité des aides de la PAC.

**En effet, pour être éligible aux principales aides, il faut que l'agriculteur réponde favorablement à de multiples critères issus de 19 directives communautaires.**

Si les intentions sont louables, les agriculteurs émettent toutefois un avis très réservé sur les modalités mises en place par l'administration française.

L'agriculteur dispose aujourd'hui d'une sorte de permis à points qui pourrait très vite s'effriter au bon vouloir des contrôleurs qui seront amenés à porter des appréciations.

La Haute-Savoie à travers son activité d'élevage a déjà réuni largement la plupart des conditions exigées par l'Union Européenne :

- à travers les cahiers des charges des produits de qualité (AOC et IGP),
- par les contraintes environnementales des dispositifs actuels (PHAE, ICHN, ...),
- par une véritable culture de la qualité.

Les agriculteurs sont inquiets. L'administration s'apprête à contrôler des exploitations, alors qu'elle est toujours en phase de compréhension des textes. Elle n'est qu'au stade de rédaction de vade-mécum à l'usage des contrôleurs ! Nous refusons toute démarche arbitraire dans les exploitations.

A l'heure où les exploitants agricoles souffrent de la dégradation des marchés et que la politique agricole de montagne se délite, la conditionnalité des aides doit être reconnue d'ores et déjà comme un atout fort de l'agriculture haut savoyarde et française et ne peut s'accompagner que d'une rénovation d'une préférence communautaire pour ne pas créer de concurrence déloyale.